Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
Le mercredi 14 octobre 2026 à 18 h 35
5100, rue Sherbrooke Est, 8E étage

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqué(e)s à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au Bureau d'arrondissement au 5100, rue Sherbrooke Est, 8e étage, le mercredi 14 octobre 2026, à 18 h 35.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture de la séance.

10.02 Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.

10.03 Présentation du budget de fonctionnement 2027 et du programme décennal d'immobilisations (PDI) 2027-2036 de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

10.04 Période de questions du public.

30 – Administration et finances

30.01 Dresser et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2027-2036 de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - 1264859003.

30.02 Dresser et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2027 de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - 1264525004.

70 – Autres sujets

70.01 Période de questions des membres du conseil.

70.02 Levée de la séance.

_____
Annick Brasalou
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mercredi 7 octobre 2026

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.01

2026/10/14
18:35

Dossier # : 1264859003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dresser et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2027-2036 de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

Je recommande :
De dresser le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2027-2036 de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve par programme selon la liste dans la section « Pièces jointes ».

De dresser les budgets requis pour la main-d'œuvre capitalisable de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve selon la liste dans la section « Pièces jointes ».

De transmettre le Programme décennal d'immobilisations 2027-2036 de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve au comité exécutif de la Ville de Montréal.

Signé par Véronique BELPAIRE **Le** 2026-10-02 14:57

Signataire : Véronique BELPAIRE

_____

Directrice d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1264859003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dresser et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2027-2036 de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 473 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Montréal "... doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes. Toutefois, lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, ce délai est prolongé jusqu'au 31 janvier de l'année suivante. Ce programme doit être divisé en phases annuelles. Il doit détailler, pour la période qui lui est coïncidente, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité et dont la période de financement excède 12 mois."
L'arrondissement doit transmettre, au plus tard le 14 octobre 2026, son programme des immobilisations au comité exécutif afin de respecter les dispositions prévues à l'article 144.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec : "*Le conseil d'arrondissement dresse et transmet au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un programme des immobilisations de l'arrondissement* ".

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 270244 - 26 novembre 2025 : Dresser et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. - 1254859001
CA24 270243 – 7 octobre 2024 : Dresser et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2025-2034 de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. - 1244859001

CA23 270249 - 2 octobre 2023 : Adopter et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. - 1234859001

CA22 270283 - 4 octobre 2022 : Adopter et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032 de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. - 1224859001

CA21 270327 - 2 décembre 2021 : Adopter et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 de l'arrondissement de

Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. - 1214859001

DESCRIPTION

Le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2027-2036 de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (arrondissement), tel que soumis au conseil d'arrondissement, respecte l'enveloppe fournie par la Ville centre.
Conformément aux instructions pour la préparation du PDI 2027-2036, les projets d'immobilisations retenus doivent être priorisés selon les critères suivants :

1. Projets en cours de réalisation ou assortis d'engagements financiers : Contrat octroyé ou appel d'offres lancé;
2. Projets urgents de mise aux normes : Visant la sécurité des personnes;
3. Projets financés par des tiers : Protocole d'entente signé avec le gouvernement ou autre;
4. Projets de maintien : Visant la remise en état et la pérennité des actifs existants, au détriment des projets de développement.

Par ailleurs, l'arrondissement a la responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement nécessaire à l'exploitation de tout nouvel équipement ainsi que pour les besoins découlant des investissements réalisés dans le cadre du PDI.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de la confection du présent budget, l'arrondissement présente donc son PDI 2027-2036. Les dépenses d'immobilisations inscrites au PDI sont de nature capitalisable et servent à acquérir, construire, développer ou mettre en valeur un bien matériel qui a une durée de vie utile à long terme et qui n'est pas destiné à être vendu. Ce sommaire décisionnel permet également de dresser les budgets pour la main-d'oeuvre capitalisable (en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'Administration municipale a fixé l'enveloppe globale des emprunts de l'arrondissement à 11 199 000 $ par année, ce qui représente un montant total de 111 990 000 $ pour le PDI.
Le PDI 2027-2036 est constitué de 4 programmes et la répartition se retrouve en pièce jointe :

· Programme de réfection de la voirie;
· Programme de protection des bâtiments;
· Programme de réaménagement de parcs;
· Programme d'acquisition d'équipements.

Mentionnons qu'en cours d'année, l'arrondissement bénéficie de plusieurs autres sources de financement :

· report budgétaire PDI de l'année précédente;
· programmes des services centraux de la Ville de Montréal;
· paiement au comptant (revenus reportés, parcs et terrains de jeux, réserves corporatives ou surplus de gestion);
· sources de financement externes : transferts gouvernementaux, dépôts des promoteurs, autres.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s’applique pas à Montréal 2030 puisqu'il est à des fins d'adoption du budget PDI.

TEST CLIMAT

Le dossier n’influence ni la carboneutralité, ni les vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Ce dossier ne s’applique pas aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il est à des fins d'adoption du budget PDI.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du PDI 2027-2036 permettra de réaliser des projets dédiés à la protection des actifs de l'arrondissement (infrastructures, bâtiments et équipements), au maintien et à l'amélioration de l'offre de services aux citoyennes et citoyens ainsi qu'à la réalisation de projets de développement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Au plus tard le 14 octobre 2026 : l'arrondissement dresse et transmet le budget PDI au Service des finances et de l'évaluation foncière;

- Adoption du Programme décennal d’immobilisations 2027-2036 de la Ville de Montréal par le conseil municipal en décembre 2026 (sous toutes réserves).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie BRISSON
Conseillère en gestion des ressources financières

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-09-14

Daniela TANASE
C/d ress. fin.,mat.,informationnelles

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.02

2026/10/14
18:35

Dossier # : 1264525004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dresser et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2027 de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

Je recommande :
De dresser et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2027 de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

Signé par Véronique BELPAIRE **Le** 2026-10-02 15:08

Signataire : Véronique BELPAIRE

_____

Directrice d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1264525004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dresser et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2027 de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoit que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un budget d'arrondissement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.
Le comité exécutif a fixé au 14 octobre 2026, au plus tard, la date limite à laquelle les conseils d'arrondissement doivent transmettre leur budget de fonctionnement 2027 au Service des finances en vue de l'adoption du budget de fonctionnement de la Ville de Montréal par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 270245 - 26 novembre 2025 : Adopter et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2026 de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. - 1254525005
CA24 270244 - 7 octobre 2024 : Adopter et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2025 de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. - 1244525003

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise l'adoption du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve pour l'année 2027.
Le budget 2027, de **84 284 000 $** est financé comme suit :

1. 63 644 500 $ - Transferts centraux
2. 15 685 000 $ - Taxe locale
3. 4 853 400 $ - Revenus de source locale
4. 101 100 $ - Affectation du surplus (en provenance de la Division des services techniques et soutien logistique aux installations - DSTSLI)

JUSTIFICATION

Le budget 2027 a été confectionné avec rigueur et efficience dans la gestion des fonds publics de façon responsable et durable avec la participation de toutes les directions de

l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En 2026, le budget de fonctionnement s'élevait à 81 644 100 $. Pour 2027, après l'indexation de la rémunération et des contrats, divers ajustements liés aux transferts budgétaires reçus, ainsi qu'un rehaussement de certains services, le budget de dépenses a été établi à 84 284 000 $. Le financement provenant des transferts centraux, des recettes de source locale et des affectations de surplus totalise 68 599 000 $. Un écart de financement de 15 685 000 $ sera comblé par l'application de la taxe locale sur les services au taux de 0,0604 $ le 100 $ (0,0601 $ en 2026).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à Montréal 2030 puisqu'il est de nature administrative.

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni les vulnérabilités climatiques ni la carboneutralité.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Ce dossier n'a aucun impact en matière d'ADS+, d'équité ou d'accessibilité universelle puisqu'il est de nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'arrondissement doit respecter un équilibre budgétaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les documents financiers reliés aux différents budgets seront déposés sur le site Internet de l'arrondissement.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2027 : mise en oeuvre du budget

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julien LIMOGES-GALARNEAU
Conseiller en gestion des ressources financières

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-09-24

Daniela TANASE
c/d ress. fin.,mat.,informationnelles
<<arr>60m>>